

Lors de sa réunion du 06 avril, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2017

Par 7 voix pour, 8 voix contre, le procès-verbal de la réunion du 16 février 2017 n'est pas approuvé.

2) BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT / APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Marc CLEMENT, Adjoint, présente le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 421 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 126 550 €

Recettes : 546 133 €

Par 7 voix pour, 8 voix contre (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFEUTRELLE, MM. FREY, LÖHSL, GEIST et TOUPIOL) le budget primitif 2017 n'est pas approuvé :

3) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS – VOTE DES TAUX DES TAXES FISCALES LOCALES 2017 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2016 :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement à la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2016 du budget principal dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 6 977 153,33 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent comme suit :

Résultat au 31 décembre 2016 : 6 977 153,33			
BUDGET 2017			
Affectation du résultat			
INVESTISSEMENT			5 780 168,16
<u>Dotation d'équilibre</u>			
Investissements 2016		683 421,32	
Investissements reportés		2 337 204,92	
		3 020 626,24	
<u>Dotation complémentaire</u>			
Investissements 2017		2 759 541,92	
Total investissement		5 780 168,16	
FONCTIONNEMENT			1 196 985,17
<u>Excédent reporté en fonctionnement</u>		1 196 985,17	
		TOTAL	6 977 153,33

Dotation d'équilibre :

Pour un montant de 683 421,32 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui résulte du solde d'exécution de la section déficitaire (D 001) et pour un montant de 2 337 204,92 € pour financer les crédits de reports

Dotation complémentaire :

Pour un montant de 2 759 541,92 € pour le financement des nouveaux projets 2017.

Un montant de 1 196 985,17 € sera inscrit au 002 en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 8 voix contre rejette ces propositions.

VOTE DES TAUX 2017 :

Après délibération, le Conseil Municipal, rejette les taux indiqués dans le tableau ci-dessous par 07 voix pour et 08 voix contre :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	3,13 %
Taxe foncière bâtie	3,84 %
Taxe foncière non bâtie	9,09 %

M. CLEMENT signale que tous les détails ont été donnés lors de la commission des finances en date du 28 mars 2017, à laquelle tous les conseillers avaient été conviés.

Le budget primitif 2017 présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 864 230,00 €
Recettes :	4 115 380,00 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes :	5 892 624,92 €
------------------------	----------------

est rejeté par 8 conseillers (Mmes CACHOU, COTTER, CONVERCEY, DUPONT-DUFEUTRELLE, MM. FREY, LÖHSL, GEIST et TOUPIOL)

4) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Mme le Maire explique que l'ouverture des marchés de l'énergie et la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité, imposent aux personnes publiques de mettre en concurrence les différents fournisseurs, dans le respect des règles de la commande publique et de conclure des marchés publics pour l'achat d'énergie.

Afin de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats d'électricité, il est proposé de prendre part au groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes membres souhaitant y adhérer.

Il est proposé que M2A assure la fonction de coordonnateur, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés. La consultation serait passée par voie d'accord-cadre avec marchés subséquents, conformément aux règles de la commande publique.

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution des marchés subséquents conclus et est tenu de s'acquitter directement auprès du titulaire du montant des fournitures livrées à sa demande, en application du marché subséquent signé.

Par ailleurs, chaque membre s'engage à fournir la description de ses besoins, selon les modalités fixées par le coordonnateur.

Les dépenses seront effectuées dans la limite des crédits inscrits aux budgets respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces propositions

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire au fonctionnement de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation des prestations.

5) APPROBATION DE DEVIS

M. HATTENBERGER, Adjoint, soumet à l'assemblée plusieurs devis relatifs à l'arrosage automatique par aspersion des zones engazonnées dans la cour de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de GREEN CONCEPT à Munchhouse pour un montant TTC de 15 035 €

6) ANCIEN CENTRE VILLAGE : AVENANT N°1 POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mme le Maire explique à l'assemblée que lors de sa réunion du 16 février 2017, le Conseil Municipal avait accepté deux options supplémentaires dans le cadre des travaux de l'ancien centre village.

Le montant initial du projet de 870 000 € HT est passé à 1 048 178 € HT ce qui a des répercussions sur le montant des honoraires pour le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE l'avenant n°1 pour un montant de 11 974 € TTC. (Honoraires à 5,6 %)
Le nouveau montant du marché est donc de 70 438 € TTC.**

7) CONVENTION D'OCCUPATION (SOLVAY)

Mme le Maire soumet à l'assemblée la convention d'occupation à titre précaire et révocable des installations d'exercice de l'entreprise SOLVAY à Chalampé.

En effet, le corps des sapeurs-pompiers utilise régulièrement, à des fins d'exercices et de formations, le parcours ARI et le terrain d'entraînement situés dans l'enceinte de l'entreprise SOLVAY.

Les installations sont mises à disposition à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention.

8) MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire explique à l'assemblée que lors de sa réunion du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal avait procédé à la mise à jour du régime indemnitaire mis en place depuis 1992.

De plus, le Conseil Municipal a instauré l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement le 22 mars 2016.

Or ces délibérations ne précisent pas les modalités de maintien en cas d'éloignement temporaire du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

- les indemnités liées à l'exercice du service fait ne seront pas payées lorsque les missions génératrices de ces indemnités éventuelles ne seront pas réalisées, exercées ou accomplies.
- Les primes et les indemnités, de quelque nature qu'elles soient cesseront d'être versées à l'agent suspendu de ses fonctions après un délai de carence de 10 jours
- Les primes et indemnités sont maintenues en cas de congés annuels, congés de maternité, de paternité, d'adoption, d'états pathologiques, de congés d'accident de travail ou de trajet, de maladies professionnelles dûment constatées, d'autorisations exceptionnelles d'absence.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, les primes et les indemnités seront suspendues.

10 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mme le Maire soumet à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle 202/80 – section n° 3 de 5 ares 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour la demande ci-dessus

11 DIVERS

☞ Mme le Maire informe l'assemblée que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a vocation à couvrir le coût réel du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. A la création de la CCPFRS, il n'y avait pas de participation de la population mais la loi nous y a obligé. Le taux nécessaire pour couvrir le coût réel pour les 6 communes de la bande rhénane serait de 8 %.

Il avait été annoncé par la CCPFRS d'y arriver progressivement, or le taux de 2016 était de 4.50 %. Le Conseil de la M2A l'a fixé à 5.20 % pour 2017 pour le périmètre de l'ancienne CCPFRS.

Au sein de la M2A, il y a 15 zones avec un service différent et un taux différent, Mulhouse ayant un taux de 15.31 %.

RPI :

Mme le Maire informe, qu'après plusieurs réunions de travail, une convention a été préparée par les 2 communes. L'approbation de cette convention sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Une réunion d'informations destinée à tous les parents a eu lieu à Bantzenheim le 21 mars 2017, et une réunion avec la commission scolaire des 2 villages, la SPL, les délégués des parents et les enseignants a eu lieu le 3 avril 2017.

Les questionnaires et les horaires ainsi que la possible répartition scolaire sont remises aux conseillers municipaux, comme ceux distribués aux parents.

Il appartient à l'inspection de l'Education nationale de valider cette convention.

TRANSPORT M2A :

Mme le Maire fait le rapport de la réunion sur les transports avec M. Rambaud de la M2A en date du 13 mars 2017. Les besoins des séniors ont été évoqués notamment la mise en place, soit de navettes soit de transport à la demande avec inscription préalable. DOMIBUS existe déjà pour les personnes handicapées, sur dossier médical et est accessible à tous les habitants de la M2A.

Des essais sont prévus en automne.

Pour le transport dans le cadre du RPI, s'agissant d'une compétence M2A, une participation de 70 % du coût du transport des enfants le matin et le soir, sera versée aux communes par la M2A.

Pour le transport à l'heure du déjeuner, les communes devront prendre les dépenses à leur charge.

- ☞ Mme le Maire fait le rapport de la réunion de la commission environnement du 8 mars 2017 avec Solvay et Butachimie. Les problèmes relatifs aux bruits ont été évoqués. Il est donné lecture des plans d'actions pour 2017 et du projet ATLAS portant sur un stockeur de 20 000 m3.
- ☞ Mme le Maire fait le rapport de la réunion du 29 mars 2017 avec M. GRAESSLIN, directeur du pôle prévention et sécurité. Le document de présentation de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance sera diffusé aux conseillers municipaux.
- ☞ Mme LAEMLIN fait le rapport de la réunion du 23 mars 2017 avec Mme Lara Million portant sur la propreté et la viabilité hivernale.
- ☞ Une réunion avec le pôle « mobilités douces et partagées » portant sur les pistes cyclables est prévue le 10 mai 2017 avec M. STRIFFLER de la M2A. Les études déjà réalisées sur une éventuelle passerelle à accrocher au pont du canal pour les cyclistes seront évoquées.
- ☞ Mme LAEMLIN demande qui est intéressé par la 1^{ère} rencontre de l'atelier-projet sur les mutualisations qui aura lieu le mardi 25 avril 2017 à 18 h ?
Mme FLAUSSE demande à être inscrite.
- ☞ M. Sébastien GRAPPELLI a été embauché pour un CDD à compter du 18 avril 2017 dans l'équipe technique.
- ☞ Le bilan d'activités de la brigade verte pour le mois de février 2017 est diffusé à l'assemblée.

Rappel de dates :

*les architectes désignés pour le local rugby viendront présenter l'avant-projet définitif à la mairie le mardi 25 avril 2017 à 9 h

*portes ouvertes à la station d'épuration le samedi 29 avril 2017 de 14 h à 17 h.

☞ Mme le Maire évoque la réunion du 16 mars 2017 avec M. Jordan et ses collaborateurs qui s'est avérée très positive.

Dans le même esprit, elle propose que les membres du Conseil Municipal se réunissent pour comprendre ce qui s'est passé au sein de l'équipe municipale, **pour améliorer l'existant**. Chacun pourra s'exprimer pour partir sur de nouvelles bases. « C'est ce que je souhaite, dans l'intérêt de tout le monde » dit Mme LAEMLIN.

La réunion est fixée au mercredi 26 avril 2017 à 20 h.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 22 mai 2017 à 20 heures.

☞ Mme CONVERCEY informe le conseil municipal que des interventions sont prévues à l'école primaire le 04 mai 2017 sur le handicap et l'autisme.

Le comité d'entreprise de Solvay a offert plusieurs livres et des bandes dessinées à la bibliothèque. Merci à eux de la part de toute la commune.

☞ M. LÖHSL a participé à la réunion du Syndicat du Muhlbach le 28 mars 2017. Ce ruisseau de 34 kms concerne 14 communes qui cotisent à raison de 320 €/le km pour son entretien et celui des berges. La commune est concernée pour 0.49 km

Le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 de ce syndicat sont disponibles à la mairie.

☞ Mme FLAUSSE propose une date pour l'analyse des réponses des parents quant au questionnaire sur le RPI. La date retenue est le 24 avril 2017 à 20 h pour la commission scolaire.

☞ M. Clément rappelle quelques dates :

Le 13 mai 2017 : distribution de fleurs (campagne de fleurissement)

Le 20 mai 2017 : journée citoyenne

Le 9 juin 2017 : fête des voisins.

Toutes les informations nécessaires paraîtront dans le « fuchsa ».

☞ M. HATTENBERGER fait le point sur les différents chantiers. Il informe que le sentier podotactile dans la cour de l'école primaire sera modifié. Les copeaux de bois seront remplacés par d'autres matériaux et des voliges permettront de séparer le sentier de la surface engazonnée.

Les travaux de toiture aux galets sont achevés et un four et deux friteuses ont été achetés aux galets. Une formation est prévue pour les utilisateurs de ces appareils.

☞ Mme COTTER s'étonne que les réunions du Conseil Municipal soient filmées mais non diffusées. Mme FLAUSSE invite Mme COTTER à réunir la commission « communications » dont elle a la charge pour en parler et agir.